Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 12 Septembre 1906. — No. 44

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis...$1.00 par année
Etranger [illegible] ... 2.00

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne......[illegible] cents
Chaque insertion subséquente......[illegible]

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et [illegible] seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue de Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la seizième séance régulière du vingt-quatrième conseil de la ville de St. Boniface, tenue lundi le 27 août 1906.

Etaient présents: Son Honneur le maire Gauvin au fauteuil, et Messieurs les Conseillers Collin, Pelletier, Berry, Metcalfe, Cusson et Jean.

Le procès verbal de la dernière séance et de son ajournement est lu et confirmé, après quoi lecture est faite des différentes communications.

1o. Concernant le cas de M. Jos. Chabot, rue Langevin, qui se plaint qu'une étable a été bâtie à trois ou quatre pieds de sa maison, le Comité est d'opinion qu'il y a lieu de faire droit à la plainte de M. Chabot et qu'un règlement soit préparé pour rencontrer les cas de ce genre.

2o. M. E. M. Wood, Secrétaire du bureau d'Hygiène de la Province ayant écrit au sujet du Sanitarium des consomptifs projeté pour demander que la décision du Conseil au sujet de la souscription de la ville soit reconsidérée et que la somme soit payée immédiatement, le comité ne voit pas de raison sérieuse de reconsidérer sa décision et il recommande en conséquence que M. E. M. Wood en soit avisé. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Collin que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à demander immédiatement des soumissions pour le pavage en blocs d'asphalte de l'Avenue Provencher depuis la rue St. Jean Baptiste jusqu'à la limite Est du Lot 197, Plan 711, les dites soumissions devant être ouvertes à la prochaine séance régulière. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Metcalfe que l'ingénieur de la ville soit requis de préparer avec l'aide de l'inspecteur électricien un rapport sur le coût de l'outillage nécessaire pour faire l'éclairage de la Ville. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Jean que la réquisition du chef de police pour certains meubles et effets pour la station de feu No. 2 soit accordée. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Collin que les comptes suivants soient acceptés et payés: Dallaire, Charette & Daoust, $258.22, The Cusson Lumber Co., $33.00; Dallaire, Charette & Daoust $583 21. Agréé.

Proposé par le cons. Berry secondé par le cons Metcalfe que le compte d'Edmond Coutu de de $19.00 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que les comptes suivants soient acceptés et payés: The Telegram Printing Co., $25.00; The Standard Plumbing and Heating Co., $357.45, Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Jean que le compte de la Bell Telephone Co. $25.00 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Jean secondé par le cons. Pelletier que le compte de The Collin Co. $37.35 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Metcalfe secondé par le cons. Berry que les comptes suivants soient acceptés et payés, après avoir été certifiés par qui de droit, viz: The Collin Co., $32.43; The Cusson Lumber Co., $612.55 et $20.21. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Jean que la balance due sur le contrat de M. Vulliez soit payée en plein après que l'ouvrage aura été approuvé par le comité spécial. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Berry que le règlement No. 424 amendant le No. 28 concernant la protection contre les incendies soit lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons. Berry, secondé par le cons. Metcalfe que le règlement No. 423 amendant le règlement No. 29 concernant la santé soit lu une première fois. Agréé.

Les communications et comptes dont il n'a pas été disposé précédemment sont renvoyés aux comités dont ils relèvent et la séance est levée.

EN RUSSIE

St-Pétersbourg.—Le tsar craint tellement d'être assassiné qu'il porte toujours une cotte de maille lorsqu'il donne des audiences ou fait une promenade. Il n'est permis à personne d'approcher de lui. Après déjeuner, il va se promener dans une grande prairie, entourée d'un cordon de soldats les plus dévoués et en outre excellents tireurs. Il n'y a ni arbres, ni buissons dans le voisinage de cette prairie et, dans ces conditions, toute personne qui approche peut facilement être aperçue.

Le général Trepoff a donné l'ordre de faire feu, sans sommation, sur toute personne pénétrant dans la prairie. Une des femmes de chambre de la tsarine a été tuée de cette façon au cours de la semaine dernière. Elle portait un message pressant de la tsarine au tsar, qui se promenait dans la prairie, et la tsarine croyait qu'étant connue des soldats et étant d'une fidélité indiscutable, elle ne courait aucun danger. Mais la femme de chambre avait à peine fait quelques pas dans la prairie qu'un soldat obéissant aux ordres du général Trépoff, lui tirait une balle dans le dos.

Depuis l'assassinat du général Mine, les soldats des régiments de la garde chargés de veiller à la sûreté du tsar, à Péterhof, ont été remplacés par des Cosaques du Don. Leurs officiers sont choisis tout spécialement. De plus, on a diminué considérablement l'entourage du tsar, ainsi que le nombre des domestiques.

M. SOLYPINE

D'arès des informations reçues de Péterhof, il semblerait que le premier ministre Stolypine jouit en ce moment de toute la faveur impériale. Le tsar refuse d'écouter les suggestions des ennemis de son ministre.

LE GENERAL TREPOFF

Le bruit court avec persistance que le généal Trépoff, commandant du palais, est très gravement malade. Quoi qu'il ne soit fait aucune déclaration, quant à la nature de sa maladie, on prétend qu'il souffre d'une tentative d'empoisonnement.

L'OPINION FRANCAISE ET LA CRISE RUSSE

Paris—Dans toutes les principales villes de France, c'est-à-dire Marseille, Lyon, Nantes, Rouen et Nancy, l'opinion générales est qu'il est d'une nécessité absolue qud le tsar convoque immédiatement une nouvelle douma.

Le journal "l'Action" se fait l'écho de l'opinion parisienne en faisant remarquer que pendant la courte session du parlement russe, tous les attentats terroristes avaient cessé. Ce journal déclare que, à moins qu'il abandonne sa politique actuelle, le tsar doit ou abdiquer, ou s'enfuir ou périr. "Pourquoi ne pas prévenir toutes ces calamités?"

L'adresse à la douma, qui pendant la dernière quinzaine a été soumise à l'approbation de personnes éminentes, a été couverte de dix huit cents signatures. A côté de des noms de M Jaurès et d'autres chefs du parti socialiste, on peut voir ceux de sénateurs, de députés, d'académiciens, de professeurs à la Sorbonne, et d'une grand nombre de républicains modérés et d'hommes éminents tels que MM. Berthelot, Anatole France, Adolphe Carnot, Victor Leydet, du vice-président du sénat, des professeurs Alfred Crois, Gabriel Monod et Seigdobos Bruhl; de MM. Yves Guyot, Reinach Jules Claretie, Maurice Maeterlinck, Paul Adam, Marcel Prevost, Octave Mirbeau, Ernest Lavisse, Paul Margueritte, Brieux, Octave Uzanne, Camille Flammarion, Léandre Painter et Anatole Leroy-Beaulieu. Ce dernier écrit dans le "Journal des débats.":

"La force morale doit remplacer la force brutale des Cosaques et de la police. Tous les vrais amis de la Russie désirant la voir arrachée des mains des conspirateurs et des anarchistes, doivent prier pour la convocation immédiate d'une nouvelle douma. Je ne vois pas d'autre issue. Si les conseillers du tsar attendent trop longtemps, ils auront à déplorer un plus grand nombre de victimes, et peut-être des plus augustes."

Le viveur au restaurant.

—Je n'ai jamais vu un bifteck aussi dur! Papa, qui menace toujours de me couper les vivres, me serait bien utile en ce moment!

Le professeur: Quand on veut mettre un nom au pluriel, on ajoute un s. Voyons si vous avez compris. Elève Boireau, quel est le pluriel de piton?

—Piston, M'sieu.

Le Manitoba.

Mercredi 12 Septembre 1906

LA VERITE

La *Croix* du 1er sept. nous apporte l'extrait d'un article du *Canada* où les plus étranges et les plus fausses propositions sont émises avec un aplomb renversant.

Parlant de la question scolaire, le confrère dit que "les évènements ont donné raison à Sir Wilfrid Laurier" sur cette question.

L'affirmation est faite en termes très vagues, comme on le voit, si vagues, en effet, qu'elle n'est d'aucun poid.

Il faudrait dire, pour que cette affirmation valut quelque chose, quels sont les évènements auxquels le *Canada* fait allusion.

S'agira-t-il, par hasard, des victoires électorales de Sir Wilfrid Laurier depuis 1896?

Ces victoires pourraient vingt fois se multiplier qu'elles ne donneraient pas raison à Sir Wilfrid Laurier.

Aucun succès électoral ne peut valoir contre la doctrine catholique.

Or, la doctrine catholique est ici bien claire. Elle ne veut point que l'enseignement religieux soit banni de l'école; elle ne veut point que cet enseignement soit séparé de l'enseignement profane; elle ne veut point que cet enseignement soit relégué à certaines heures ou à la fin des heures de classes. La morale est de tous les jours et de toutes les heures, et il n'y a point de morale sans religion. C'est violer le droit des parents que de refuser cette instruction à leurs enfants, car il est de droit naturel que l'éducation de la jeunesse soit contrôlée par les parents. L'école est la continuation du sanctuaire familial, l'église des enfants.

Telle a été la doctrine constante de l'Eglise en cette matière. Donc, tout décret civil contraire à cette doctrine est inadmissible, nonobstant toute victoire électorale.

D'ailleurs, pour toucher le point particulier de notre question scolaire, voici le jugement qu'a porté Rome sur le pseudo-règlement qui fait le fond de la politique de M. Laurier:

"La loi que l'on a faite dans un but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante," lisons-nous dans l'Encyclique *Affari vos*.

Voilà donc le jugement de l'Eglise. C'est l'un des évènements subséquents à l'action politique de M. Laurier, et un évènement très grave. Il condamne cette politique et, par conséquent, son témoignage ne peut-être invoquée par le *Canada*.

Au point de vue constitutionnel, la conclusion est la même.

L'inique loi scolaire a été condamné par l'opinion du Conseil Privé de Londres et, au Canada, par le Gouverneur-en-conseil, pour nous servir des termes de la constitution. Ces décisions sont encore en vigueur, légalement. Et à moins que l'on ne dise que la force prime le droit, les succès électoraux, non plus, ne peuvent justifier la violation de la constitution.

Assurément, le *Canada* ne compte point parmi les évènements, suivant lui, justificateurs de la politique de M. Laurier, les suffrages des protestants. Ce serait illogique et insensé. Ce serait ériger le sophisme à l'état de puissance légitime.

C'est précisément cette doctrine protestante, aidée de la doctrine libérale, qui est en campagne contre notre doctrine catholique, depuis le commencement de cette lutte. Lui être déférente, en ce cas-ci, c'est courir au-devant d'une condamnation, c'est se coiffer du sac même préparé par l'ennemi pour nous étouffer.

En appeler à sa victoire comme d'un évènement propre à justifier une action politique en matière d'éducation, c'est dire en termes explicites que l'on s'est mis à la remorque d'une opinion adverse à nos idées pour l'amour d'une tranquilité de mauvais aloi et pour l'amour de pouvoir. C'est affirmer notre déchéance et une platitude incroyable. C'est abdiquer tout sentiment de fierté, de respect national, d'honneur et de foi.

Il ne fallait point faire fi de l'opinion protestante, dit le *Canada*

Non, nous n'aurions pas conseillé cette attitude! Mais, nous n'avons jamais voulu non plus que l'on fasse fi de l'opinion catholique, laquelle mérite autant d'égards que l'autre. Nous avions des droits, et les défendre et vouloir les faire revivre, ce n'est point faire fi d'une opinion quelconque, c'est faire simplement l'œuvre d'un propriétaire qui veut maintenir sa possession; cette action n'est pas plus illégitime que celle du volé qui réclame du voleur la restitution de son bien. Et quand on songe à la sublimité des intérêts en jeu, à combien plus forte raison ne devons-nous point hésiter à nous exprimer ainsi.

Encore un coup, à quels évènements, si pleinement justificateurs, le *Canada* fait-il donc allusion.

Rien n'est changé dans la loi depuis l'inoubliable condamnation portée par le Pape contre le pseudo-règlement et contre la loi initiale elle-même.

Rien n'est substantiellement changé dans la loi depuis sa condamnation par le Gouverneur Général en Conseil.

Rien ne nous a été rendu de nos droits, de notre tranquille vie d'autrefois, de la constitution en laquelle nous nous reposions, de la parfaite liberté dont les parents jouissaient antérieurement d'instruire leurs enfants comme le leur dictait leur conscience. On continue de constater au contraire des évènements navrants: la violation de la loi, confirmée, le déchirement de la constitution, confirmée, la déchéance, par conséquent, confirmée, elle aussi.

Ce n'est pas tout.

Nous avons eu, depuis, les constitutions provinciales des nouveaux états de l'Ouest, où l'on n'a plus voulu reconnaitre les privilèges primitivement octroyés à nos coreligionnaires.

Ces évènements découlent de la politique de Sir Wilfrid Laurier en 1896.

Malgré tous les droits et la possibilité de triompher, nous avons été vaincus, en 1896, par la politique de Sir Wilfrid.

C'était une semence; nous avons récolté une nouvelle défaite en 1905.

Donc, reculade sur toute la ligne, toujours la reculade depuis 1896!

Est-ce donc cela qui justifie la politique de Sir Wilfrid Laurier.

Le *Canada* voudrait-il prendre, par hasard, l'espèce d'engourdissement dans lequel nous sommes, pour l'un de ces évènements justificateurs?

Nous savons que l'on aime à parler de la paix qui parait règner aujourd'hui parmi nous!

De paix réelle, il n'y en a point. L'on a cherché dans le passé des accommodements, l'on en cherche encore, et de meilleurs, que ceux qui existent maintenant.

Il est vrai aussi que beaucoup de gens ont préféré des compromissions à la lutte.

Tout cela n'a point fait la paix, laquelle ne peut vraiment exister que dans la justice.

Et même, cette paix relative, cette paix de surface, nous pouvons dire qu'on nous l'a extorguée par des promesses, violées depuis.

Tout le monde a été trompé, Rome et nous-mêmes, et des catholiques éminents, vivant sous d'autres cieux.

Mais, maintenant qu'on a obtenu les années de pouvoir que de vastes ambitions convoitaient, l'on ne regarde plus à rien.

On va même jusqu'à se servir de notre bonne volonté pour établir une thèse, viciée à son principe même, et adverse en tout temps à nos idées et à nos intérêts.

C'est aux sollicitations de Sir Wilfrid Laurier et de ses lieutenants que des conseils de modération nous sont venus.

Accompagnant ces sollicitations étaient des promesses de restitution et de vie.

Les uns ont cru à ces paroles; d'autres, sans croire aux promesses, ont, pour obéir, ralenti le pas; d'autres aussi ont cru bon de se livrer aux compromissions; ceux-ci sont allés jusqu'à la reconnaissance envers des ministres qui leur faisaient bonne mine; et que de gens ont brulé ce qu'ils avaient adoré, et adoré ce qu'ils avaient brulé; cela portait si bien route.

Tous sont bien payés maintenant Ce repos, sollicité, habilement insinué comme moyen de réintégration dans nos droits, voici qu'on en fait une arme contre nous. "Ils sont tranquilles, dit-on, donc ils sont contents, donc notre politique était bonne; donc il faut nous louer."

Voilà les propos qu'on nous fait entendre. C'est-à-dire qu'on a fait de nous des dupes, et qu'on nous traite en conséquence.

C'est porter très loin le: "Malheur aux vaincus."

Que si, après tout, l'on tient absolument à regarder comme une paix la trève qu'on a obtenue, nous n'hésitons point à dire que cette paix n'est autre que celle qui suit l'action du fossoyeur. Quand le trou où l'on a descendu la tombe est recouvert, c'est la paix, en effet, mais c'est une paix de mort.

C'est comme si l'assassin disait: Vous voyez bien que ma victime avait tort puisque je l'ai réduite à l'état de cadavre.

Tout cela est d'une déloyauté qui appelle quelque punition!

Un mot encore pour clore cet article et pour disposer d'une doctrine étrange, laquelle nous a fait bien du mal. Car, on y a cru ailleurs qu'au *Canada* et on l'a proclamée plus haut et plus souvent que la justice ne l'indiquait.

Etrange doctrine, en effet, que celle qui veut nous amener à être contents puisque d'autres n'en ont pas autant que nous. Si les catholiques de France, dit-on, en avaient autant que vous ils seraient satisfaits.

A ce compte, pourquoi ne fait-on point intervenir le chrétien chinois. Lui aussi pourrait dire: "si j'en avais autant, je serais très satisfait."

Très fier et beau nivellement, en verité.

A notre avis, la question a été et est encore mal posée.

Il ne s'agissait point, en notre cas, de savoir si nous étions mieux ou pire que d'autres.

Il s'agissait de constater ce que nous avions et de nous le garder ou de nous le rendre.

Ce ne sont pas les malheurs des autres qui doivent être la mesure de nos immunités, mais c'est ce que le droit des parents réclame et ce que la constitution nous garantit. Hors de là il n'y a plus que la politique des expédiants, à laquelle on nous a de fait conduit, au lieu et place de la grande et juste politique, inaugurée et poursuivie jusqu'à la mort, par un cabinet à la tête duquel se trouvait un chef orangiste, soutenu par une majorité protestante.

Il est inutile de souligner le contreste qui se présente ici naturellement à l'esprit.

POLITIQUE AMERICAINE

M. William Jennings Bryan, l'homme politique important, le chef virtuel du parti démocrate, est arrivé à New-York, le 30 août dernier, après une absence de dix-huit mois en Europe et à l'étranger. Pendant ce long voyage à travers le monde, monsieur Bryan a étudié et observé les diverses formes de gouvernement des pays où il passait; il s'est renseigné sur la politique internationale; il a acquis bien des connaissances utiles à un homme d'Etat. Muni de son ancienne réputation d'orateur, fortifié par ses nouvelles études d'outre-mer, M. Bryan est maintenant acclamé par les Démocrates comme leur candidat à la présidence des Etats-Unis en 1908. M. Bryan entre dans le rôle très volontiers. Qui l'opposera pour le bénéfice du parti républicain! On ne sait pas. M. Roosevelt, se rappelant l'esprit de la constitution américaine, qui interdit trois termes présidentiels consécutifs, se refuse à la lutte. Si M. Roosevelt continue de se récuser, on mentionne dans le parti républicain monsieur Taft, le sénateur LaFollette et une couple d'autres personnalités.

M. Bryan a fait un grand discours, au Madison Square Garden, le jour de son arrivée à New-York. Ce discours sera le programme du parti démocrate aux Etats-Unis dans la prochaine campagne. A ce titre nous en donnons le résumé à nos lecteurs. Il est bon de suivre un peu la politique du pays voisin:

"Le premier message que je vous apporte du vieux monde est un message de paix. La question de l'arbitrage a fait de grands progrès malgré la guerre dans laquelle la nation qui a le plus patronisé la conférence de la Haye, a été engagée. On perçoit clairement un mouvement progressif pour le règlement des différents internationaux par des moyens pacifiques. J'ai eu la bonne fortune d'être présent à la dernière session de l'union interparlementaire qui a eu lieu à Londres le 23 juillet. Vingt-six nations, représentant toutes les principales puissances du monde, avaient envoyé des délégués. Ce congrès de la paix, comme on doit l'appeler, s'est non seulement prononcé en faveur de la réduction des armements et de l'intervention de l'arbitrage dans toutes les questions pouvant amener un conflit international mais encore a adopté à l'unanimité une proposition tendant à soumettre toutes les questions susceptibles de l'être à un tribunal impartial pour enquête ou à la médiation des nations amies avant d'en venir aux hostilités. Je pense que notre nation pourrait faire avec chaque nation un traité dans le but de soumettre toutes les difficultés susceptibles d'arbitrage au tribunal de la Haye ou à quelque autre tribunal impartial. J'ai l'assurance de Sir Henry Campbell Bannerman qu'un pareil traité peut être actuellement conclu avec toutes les nations de langue anglaise. Leur exemple sera suivi par les autres nations. Je pense que le temps des massacres est passé et que l'une des caractéristiques de notre époque sera le triomphe de la raison sur la force.

En ce qui concerne nos rapports avec les nations étrangères je suis d'avis que nous pouvons non seulement être des promoteurs de paix mais aussi donner un nouvel essor à nos intérêts commerciaux en annonçant comme ligne de conduite politique que notre marine ne sera pas au service des intérêts particuliers.

Sauvegardant la vie et les intérêts de tous ceux qui font allégeance à notre drapeau, nous pouvons réclamer de tous ceux qui feront du commerce ou auront des propriétés dans les Etats-Unis qu'ils se soumettent à nos lois. Protégeons les petites nations qui veulent faire du commerce avec nous et aidons-les, cela nous rapportera.

MAUVAISE POLITIQUE COLONIALE

Avant d'en finir avec la politique internationale, laissez-moi vous dire que notre nation a perdu plus de prestige qu'elle n'en a gagné par sa politique coloniale. Nous avons donné aux pays monarchiques une occasion de ridiculiser notre Déclaration d'Indépendance. Un voyage aux Philippines m'a convaincu que nous ne devons pas perdre de temps à annoncer que nous voulons en agir avec les Philippines comme nous l'avons fait avec les Cubains Toutes les considérations commerciales et politiques aboutissent à cette solution.

Dans plusieurs nations de l'Europe l'exécutif du gouvernement est plus responsable envers le peuple que ne l'est notre congrès. En Angleterre, par exemple, où le ministère est choisi dans le parti ayant la majorité, lorsque l'électorat a parlé le gouvernement rend une sanction en rapport avec les vues exprimées par les électeurs. Le congrès ne se réunit en assemblée régulière que 13 mois après l'élection. Ce long intervalle est nuisible aux affaires. Ne pourrait-on pas améliorer la situation en convoquant la première session du congrès quelques mois après les élections et en forçant la seconde session à s'ajourner plusieurs jours avant l'élection suivante.

L'IMPOT SUR LE REVENU

L'impôt sur le revenu que l'on a dénoncé dans notre pays comme une attaque des socialistes contre les riches est accepté, j'ai eu le plaisir de le constater, dans tous les pays conservateurs de la vieille Europe. En Angleterre on étudie le projet d'une taxe graduée. J'ai été absent très longtemps de ce pays pour parler avec autorité du sentiment public sur ce sujet, mais je suis tellement convaincu de la justice de ce procédé que je suis certain que le Président proposera tôt ou tard un amendement à la constitution établissant cet impôt.

LA QUESTION OUVRIERE

On ne peut aborder la question ouvrière sans parler de ce qui est comme le gouvernement par injonction. Le but principal est d'éviter le procès par jury et amènera certainement des protestations.

Un procès par jury ne peut pas être refusé. En cas de grève, l'importance du litige peut toujours être réduite par voie d'arbitrage. La lutte pour la journée de huit heures est une lutte internationale et elle se règlera certainement en faveur des ouvriers.

Les adversaires du parti démocrate se réjouissent de ce que nous sommes divisés sur la question monétaire.

Cependant des événements imprévus on fait disparaitre les causes de nos différends. Une augmentation énorme dans la production de l'or a donné la victoire aux partisans de l'or et à ceux du bimétalisme.

LES TRUSTS

J'espère que les démocrates auront à cœur de refuser toute contribution aux fonds électoraux de la part des corporations et feront en sorte qu'un régistre soit tenu afin que les noms des donateurs pour de fortes sommes soient connus du public avant l'élection. Nous devons avoir des élections honnêtes.

Nous devons combattre les trusts et protéger le peuple contre les monopoles.

LE TARIF

La question du tarif est entièrement liée à la question des trusts et la réduction du tarif fournira un moyen facile de limiter les exactions que les trusts peuvent commettre. En admettant que le libre-échange ne rende pas nécessairement les trusts impossibles il est peu probable que les établissements manufacturiers voudront entrer dans un trust si le Président donne au congrès les pouvoirs nécessaires pour placer sur la liste des articles exempts de droits ceux qui viennent en compétition avec ceux contrôlés par un trust. J'aurai l'occasion de traiter plus au long la question du tarif, mais je tiens à dire maintenant que le tarif de protection a été cause de la corruption politique et a supporté un grand nombre de trusts les plus iniques.

La question des réformes du tarif aux Etats-Unis s'impose plus que jamais.

LES CHEMINS DE FER

La question des chemins de fer est aussi intimement liée à la question des trusts. Généralement toutes les sociétés ayant des monopoles privés ont profité de rabais ou autres avantages. Il faut pour combattre les trusts un tarif et un traitement égaux pour toutes les compagnies de chemins de fer et je suis heureux que le président ait eu le courage de mettre cette question devant le congrès.

Bien que la loi telle qu'amendée par le Sénat ne soit pas tout ce que l'on peut désirer, elle a beaucoup de bon. J'en suis déjà venu à la conclusion que la centralisation des chemins de fer entre les mains du gouvernement fédéral pour les lignes centrales et entre les mains des Etats pour les lignes locales, est très praticable et donnerait les meilleurs résultats. L'exemple de l'Europe est là pour appuyer nos pretentions. Le parti démocrate est le meilleur facteur de la prospérité du pays. Il défend les droits de l'homme et les droits de la propriété.

LA PLOUTOCRATIE

est adhérente à la république: or, c'est un régime encore plus despotique que la monarchie; encore plus sans cœur que l'aristocratie; encore plus égoïste que la bureaucratie. Elle gruge la nation en temps de paix et conspire contre elle aux époques de calamité. Sans conscience, sans compassion, sans prudence, elle énerve ses partisans en même temps qu'elle appauvrit ses victimes. Elle sape la force de la nation, jette de la vulgarité sur la vie sociale et du discrédit sur la vie morale. Le temps est venu de terminer son règne. Attaquons-la corps à corps, lançant notre appel à la conscience de la nation, au nom du commerce qu'elle a déshonoré, au nom de l'honneur commercial qu'elle a souillé, au nom du président qu'elle a supprimé, au nom des familles qu'elle a dépouillées; et enfin au nom de la religion qu'elle a couverte du stigmate de l'hypocrisie.

LA CONFEDERATION

La *Vérité* trouve que la confédération est une absurdité politique.

Certes, c'est son droit d'entrenir et d'exprimer cette opinion, qui n'est pas celle de tout le monde.

La rupture du lien fédéral est, en outre, l'un de ses espoirs. Ici, encore, nous nous inclinons devant la liberte des espoirs, même de ceux que nous nous partagerons point.

Mais, à ce propos, elle cite feu M. Tardivel.

Nous concevons que la rédaction de la *Vérité* ait pour la mémoire du fondateur de cette feuille des respects tout particuliers. Mais la *Vérité* elle-même aime trop son franc parler pour ne pas permettre aux autres de lui dire qu'elle aurait tort de croire qu'il suffit de citer les écrits de feu M. Tardivel, pour trancher une question. Sur celles qui nous suggèrent ces quelques propros, entr'autres, M. Tardivel a commis des erreurs, à notre avis, colossales.

Soit dit sans aucune intention de notre part de chagriner nos excellents confrères, ni de polémiquer, mais simplement pour prendre position.

Le General des Jesuites

La Compagnie de Jésus vient de se donner un nouveau général en remplacement de feu le T. R. Père Martin. L'élu est le R. P. Francis, Wernz, allemand d'origine; le nouveau titulaire a reçu immédiatement la bénédiction de Pie X. Le T. R. P. Wernz réside à Rome depuis 1886. C'est un orateur et un savant. La Compagnie de Jésus sait toujours placer à sa tête des hommes de mérite.

Le Broadway

Il paraît que l'on veut faire revivre la question de la rue Broadway parce l'on a découvert que cette rue est un ancien grand chemin, non entièrement sujet à la juridiction de la cité de Winnipeg. Or, il y a plus de deux ans (20 mars, 1904) le *Mantioba* parlait ainsi de cette question: "Pour ce qui regarde la fermeture du Broadway, il est possible qu'au point de vue strict du droit et de la légalité cette question soit uniquement du ressort des autorités municipales de Winnipeg. Il est possible aussi qu'il n'en soit pas ainsi. Cette rue n'était-elle point, avant même l'incorporation de la cité de Winnipeg, l'un des grands chemins du roi? Une ville peut-elle faire disparaître à volonté ces grands chemins. Il y a là une question qui vaudrait la peine d'être examinée."

Notes Politiques

Les premiers ministres provinciaux du Canada se réuniront en conférence, à Ottawa, le 8 octobre prochain. On y discutera le remaniement du subside fédéral.

NOCES D'OR

Hier matin, à la cathédrale, avait lieu une messe d'actions de grâces demandée par monsieur et madame Médor Guilbault à l'occasion de leurs noces d'or. M. et Mme Guilbault occupaient des sièges d'honneur au bas des marches du chœur.

Parmi les personnes présentes; MM. Edouard Guilbault, Camille Guilbault, Romuald Guilbault, Mde Vve Guilbault, Mde H. Béliveau, Mde A. C. Lemieux, enfants des jubilaires; aussi MM. H. Béliveau, A. C. Lemieux; les petits-enfants, et un nombreux cercle d'amis.

La messe a été chantée par Mgr Dugas, qui a donné la bénédiction de circonstance aux époux et a fait une très sympathique allocution. Diacre: M. l'abbé Deshais; Sous-Diacre, M. l'abbé Kugener.

L'Union Ste Cecile fit les frais de la musique; et ce fut fort bien. *Ecce Panis* de P. Bonnin, *Cor Jesu*; solo de violon par M. Beaudry.

Après la cérémonie religieuse, un somptueux déjeuner a été servi chez monsieur Hormisdas Béliveau. Monsieur Béliveau porta la santé de ses hôtes en termes appropriés; monsieur Antonio Béliveau répondit à cette santé avec délicatesse; comme marque d'affection nouvelle, les enfants des jubilaires offrirent ensuite une bourse bien garnie au vénérable couple; ce fut mademoiselle Alma Lemieux qui fit cette présentation accompagnée d'un très gracieux compliment

Cette famille heureuse s'est réunie le soir chez monsieur et madame Lemieux où l'hospitalité la plus affectueuse accueillit les convives

Monsieur et madame Guilbault ont aussi reçu de la part de nombreux amis une autre bourse comme hommage et tangible expression de bons souhaits. Ce fut monsieur de Lorimier qui présenta, au nom de de tous, ce cadeau d'une attention bien méritée.

La famille Guilbault compte huit enfants, nommés plus haut, quarante-deux petits enfants et trois arrière-petits enfants. M. Guilbault est né à l'Assomptiom P. Q., en 1836, et Madame Guilbault au même endroit, en 1832. Ils célébrèrent leur mariage à l'Assomption en 1856 et arrivèrent à Saint-Boniface en 1880, qu'ils habitent depuis cette date.

Nous offrons aux dignes jubilaires nos félicitations et nos meilleurs souhaits pour le prolongement de leur bonheur.

SAINT-BONIFACE

Au cours d'un article où nous pourrions relever plusieurs inexactitudes, la *Patrie* de Montréal publie cependant les lignes très justes que voici :

Les journaux annoncent que la population anglaise de Saint-Boniface désire l'annexion de cette ville à la capitale du Manitoba, Winnipeg.

Ces deux villes sont séparées par la rivière Rouge. Elles sont reliées par des moyens de communication faciles.

Il eût été impossible à notre race d'être en majorité longtemps au Manitoba et dans les Territoires. Mais si plus de prévoyance eût été exercée, nous aurions pu avoir une plus large part d'influence, de fortune publique et privée dans ces domaines que nous avons les premiers ouverts à la civilisation et au christianisme.

Que de milliers de Canadiens-Français sont aux Etats-Unis ou dans notre province, sur des terres sans fécondité, qui eussent trouvé dans l'Ouest un champ, pour ainsi dire sans limites, à leur activité.

Sir Thomas Shaughnessy

Le président du C. P. R. est à Winnipeg depuis lundi. Ils s'occupera surtout, dans ce voyage, du règlement des difficultés qui existent entre la ville de Brandon et la Compagnie.

Doukhobors encore en "strike"

Les Doukhobors du district de Langham, Sash., refusent de payer les taxes scolaires de leur district, sous prétexte qu'ils n'envoient pas leurs enfants aux écoles ! Belle immigration !

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Madame P. E. Beauchamp a donné une jolie soirée mardi.

—Prière de nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Madame Cusson de Somerset était en visite à Saint-Boniface la semaine dernière.

—Une servante demandée, s'adresser à Mde Coupez, 573 rue McDermott. Winnipeg.

—Les membres de la Commission des Chemins de Fer seront Winnipeg le 19 septembre.

—On demande deux jeunes garçons pour apprendre la typographie. S'adresser au MANITOBA

—Trois ou quatre jeunes garçons trouveront de l'emploi chez MM. Dallaire Charette et Daoust.

—Le bloc du collège est très avancé. Ce sera un bel édifice, bien central, et très propre aux affaires.

—M. Fred Symington, avocat distingué de Saskatoon, est mort vendredi à l'hopital de Saint-Boniface.

—Il y a plusieurs unions ouvrières en grève à Winnipeg ; cette grève a originé par la grève des plombiers.

—Nos maisons d'éducation sont remplies d'élèves Jamais encore on n'a enregistré tant d'enfants dans les écoles.

—M. le docteur McInnis, député de Brandon, a été nommé président des l'Association des dentistes du Canada.

—De tous les journaux, le *Manitoba* est celui qui a donné le rapport le plus complet des fêtes du 15 août à St.-Boniface.

—A louer-Une jolie maison sur l'Avenue Provencher, ancienne résidence de Madame Paradis. S'adresser à M. Jos. T. Dumouchel.

—La chaleur a été excessive ces jours derniers. Le thermomètre a marqué 100o à Saint-Boniface, vendredi dernier. Pas de cas d'insolation.

—Première qualité de bois de corde d'épinette rouge. A vendre en quantité voulue, scié en bois de poêle au besoin. A. LEMAY, St.-Boniface

—Un indice de l'automne : les parcs publics vont être fermés dans quelques jours. Le public les a fréquentés avec assiduité pendant tout l'été.

—Les labours d'automne sont commencés en plusieurs endroits Il y a cette année aujmentation considérable du labour dans l'Ouest. Toujours en avant !

—Perdu près de la résidence de M Isaie Lavoie, Avenue Provencher, un jonc en or portant les lettres suivantes, gravées à l'intérieur ; P. A. D. A. L., 3 mars 1886. Une récompense libérale sera payée à la personne qui le rapportera à Mde Isaie Lavoie.

—Quelques églises à Winnipeg se plaignent du bruit des chars pendant les heures des exercices.

—Cinq personnes sont mortes de chaleur, dimanche, à Duluth Le thermomètre marquait 95o à l'ombre.

—A partir du 1er octobre, les abonnés qui n'auront pas payé leur abonnement au MANITOBA seront retranchés de nos listes.

—Une petite fille agée de 4 ans, enfant de M. B Beauchemin de St. Vital s'est brulée à mort lundi dernier en jouant avec des allumettes.

—M. A. Verville, le député ouvrier de la division de Maisonneuve, Montréal, est ici depuis lundi. Il a été reçu par les Unions ouvrières de Winnipeg.

—M et Mme Lebel sont revenus de leur voyage de noces dans la Province de Québec le 16 août. Recevront dimanche à la résidence de M. Chabot, de 4 à 6 hrs p.m.

—Le prix du bois de construction vient d'augmenter dans l'Ouest. Les marchands de bois se disent forcés de hausser leurs prix par des raisons incontrôlables.

—La pression de notre aqueduc était assez faible dimanche dernier, dans la matinée. En ces temps de chaleur et de sècheresse surtout, il faut surveiller cela.

—Une partie du bloc F. Saint-Boniface est subdivisée en lots et offerte en vente. Les élévateurs et les briqueteries ont donné beaucoup de valeur à cette partie de la ville.

—Le battage du grain est général dans l'Ouest ; le C. N. R. dépêche plusieurs trains par jour. vers Port Arthur ; le C. P. R qui possède une double-voie, en fait autant vers Fort William.

—On travaille avec une belle activité au pavage de nos rues depuis huit jours. C'est une bonne note : il faut se hâter, car la température ne nous favorisera peut être pas ainsi très longtemps.

—M. l'inspecteur Goulet, un grand collectionneur devant le Seigneur, vient de faire l'acquisition d'une pipe de près de six pieds de long ; le diamètre de cette *miniature* de pipe a trois pouces !

—La spéculation, qui était un peu tranquille à Saint Boniface, depuis quelque temps, semble reprendre de l'activité ; la partie Est de la ville surtout fait l'objet des convoitises des manieurs d'argent.

—Deux personnes de langue anglaise désirent une ou deux conversation par semaine avec une personne sachant bien le français. Ecrivez ou adressez-vous Suite 15, Avoca Block, coin des rues Kennedy et Sargeant.

PERDUE—Vendredi dernier, la somme de $200.00 aux environs de l'Hôtel Couture, de l'autré côté de la rivière la Seine. La personne qui les remettra à M. François Bruneteau sera libéralement récompensée.

—Cinq peintres, travaillant pour la Compagnie Bell, à l'église du Saint-Esprit, Winnipeg, ont été précipités, lundi midi, à bas d'un échafaudage peu solide. Tout ont été blessés plus ou moins sérieusement. Deux des victimes ont été transportées à l'hôpital de Winnipeg, et les autres à l'hôpital de Saint-Boniface.

—Le comité chargé par le conseil de ville de Winnipeg d'étudier la question d'un pont central entre Winnipeg et Saint-Boniface se réunira demain, à la demande de Son Honneur le maire Gauvin. Le site choisi sera probablement la rue McDermott ; ce serait une construction d'environ $100-000. Saint-Bonice paierait un tiers de cette somme.

—Winnipeg est la 5ème ville du continent, cette année, pour les constructions Les villes américaines suivantes dépassent le chiffre du montant auquel sont évaluées les bâtisses nouvelles de Winnipeg : Chicago, Los Angelos, New-York Philadelphie et St-Louis. Dans le mois d'août, les autorités de Winnipeg ont délivré des permis de construction pour $1,204,150.

—Dialogue de bohêmes :
—Où dines-tu ce soir ?
—A table... d'autres

***

Discussion conjugale.

—Vous avez beau dire, Monsieur, ce n'est pas moi qui ai couru après vous quand nous nous sommes mariés.

C'est exact, mais la souricière ne court pas après la souris, et elle l'attrape tout de même !

Ville de St. Bonifaec

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale l'ouvrage ci après mentionné, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné, savoir :

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, sur le côté sud de la rue Bertrand prolongée, depuis l'extrémite est du trottoir actuel jusqu'à la rue des Meurons. Coût approximatif $920 00.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût du dit ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontère (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie de la rue sur laquelle sera fait le dit trottoir jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à 4 pour cent par an sur la dette créée et sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus.

St.-Boniface, 11 septembre 1906.

(Por ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Tresorier.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No 1

LE PHARE DES BERNICLES

L'homme courba sa haute taille, ploya ses larges épaules et se coula dans la cabane abandonnée des douaniers en grommelant : "Si le lâche me voyait, il fuirait sans doute !"

Il s'assit sur la terre battue, et sa tête toucha presque le toit de chaume. Dans l'ombre, il attendit comme un fauve, l'œil ardent, l'oreille au guet, le sang battant dans ses artères, le cœur bouillonnant de haine.

Au dehors, le vent faisait rage, l'Océan brisait ses falaises de granit avec un grondement de formidable ses flots lumineux. La mer était phosphorescente. A chaque jaillissement des vagues, une pluie d'étincelles s'éparpillait dans l'air comme les fusées d'un feu d'artifice. Ce n'était pas un feu d'or semblable à celui qui alimente les foyers humains, ni comme celui qu'allument dans l'eau les rayons du soleil ; mais un feu d'argent, une clarté spectrale, une lueur d'au-delà.

L'homme blotti dans l'étroite masure, ne prêtait aucune attention à ce spectacle fantastique, grandiose. Dans son âme retentissait une clameur plus forte que celle des éléments courroucés.

Il se disait : "Pourvu que le traître passe, je ne veux pas le tuer sans lutte ; nous nous battrons loyalement au bord de la falaise ; un de nous doit tomber, rouler dans la mer ; un de nous gêne l'autre en ce monde. C'est trop de deux amoureux, Marie !"

A la pensée de celle qui s'appelait Marie, il souffrait comme si on lui eût tenaillé le cœur. Ses mains vigoureuses se tordaient à se faire claquer les os ; (l'une, la droite, était mutilée ; il y manquait deux doigts.) Des mots d'insulte, de blasphème lui montaient aux lèvres.

Malgré lui il se remémorait l'histoire honnête et simple de leurs amours. Tout jeune il l'avait aimée. Ça remontait à leur première communion faite ensemble, cet attachement enfantin, devenu bien vite un ardent amour de jeune homme. Puis lui, François Cabaran, il était parti mousse, il était devenu matelot. Il avait navigué des années, amassant pour son futur ménage. De loin en loin, il revenait au pays voir les parents et la promise de son coeur, cette petite Marie à présent la plus belle fille de Saint-Marc. Et voilà que pendant sa dernière absence, la sans-coeur, la gueuse, s'était fiancée avec ce failli chien de Victorin Pélavent, un petit douanier de rien du tout, un mulot de falaise; quoi !

Tout en jetant sur le brasier de sa colère les plus douloureux souvenirs, il écoutait, il guettait, tous les sens en éveil. Tout à coup, il se glissa dehors. Un être humain avançait dans l'étroit sentier longeant l'Océan ; un capot de toile ciré l'enveloppait ; il dépassa la cabane des douaniers sans méfiance, marchant très vite. C'était l'ennemi attendu. D'un bond, le matelot fut sur lui, et le bras de Cabaran s'abattit brutalement sur son épaule.

—A nous deux, fit-il dans un grincement de dents, à nous deux ! Tu sais pourquoi... pas de paroles inutiles. Battons-nous jusqu'à...

—François, vous me faites peur, vous me faites mal, gémit une voix de femme, la voix de la femme infidèle.

L'homme recula, son bras retomba le long de son grand corps qu'un frémissement d'émotion et de surprise agitait. Subitement sa fureur se calma, une grande lâcheté envahit l'amant abandonné.

—C'est toi, Marie, je ne t'attendais guère ; c'était l'autre !

Dans ce dernier mot, il y avait une haine ardente.

—Vous voulez le battre, le...!—Elle ne put dire : le tuer.—A cause de moi ?...

—Un de nous deux est de trop sur la terre, Marie.

—Alors j'ai bien compris... Ah ! c'est horrible ! Vous voulez sa mort !

La jeune fille palpitait de terreur.

—Le sort décidera entre nous.

—Vous ne savez donc pas que...

—Je ne sais rien, sauf que tu ne m'aimes plus à cause de lui.

—Le pauvre malheureux, ce n'est pas la peine de lui en vouloir, va ! il est tombé... il vient de tomber dans les rochers, il est affreusement blessé ; il m'a envoyé son capot par un camarade de service de notre côte, et m'a fait dire de venir le voir à la douane. Dieu sait s'il en réchappera !

—Il en réchappera, affirma Cabaran d'une voix rude ; et alors...

—Tu te vengeras sur lui. C'est injuste, François ; venge-toi sur moi. Est-ce sa faute si nous nous convenons, si...—Marie hésita.—Si nous nous aimons, dit-elle faiblement. Certes j'ai grande amitié, beaucoup d'estime pour toi ; mais, mais...—Sa voix tremblait.

—Parle franc, ordonna le matelot.

—Mais tu me fais peur. Pendant ta dernière absence de trois ans,— trois ans, François, c'est bien long,— de petite fille que j'étais, je suis devenue femme ; alors... —Elle hésita de nouveau.

—Va toujours.

—J'ai réfléchi, raisonné; la vie, les aventures, les façons, les habitudes d'un matelot ne sont pas de mon goût. Tu as trop couru le monde ; tu es trop fort, trop rude, trop emporté pour moi ; nous serions malheureux en ménage. Dame, avant de faire ce grand pas du mariage, il est bien permis de peser le pour et le contre, n'est-ce pas ? Un homme tranquille et doux, un homme de terre, me convient mieux. Est-ce ma faute si toutes ces raisons ont changé mes projets, des projets d'enfant, après tout.

—Et changé ton coeur, donc !

—Oui, c'est vrai, dit-elle en baissant la tête ; et pourtant, sur mon salut éternel, je te le jure, je ne voudrais pas te faire de peine. Comment me suis-je mise à aimer l'autre, malgré moi, je ne sais ; ce n'est pas ma faute !

Le matelot lui avait saisi les mains ; le capot de toile cirée avait glissé à terre. Dans la demi-obscurité, il se penchait sur Marie, scrutant avidement les traits de ce cher visage. Il respirait fortement, comme quelqu'un qui souffre ; ses rudes mains brûlaient les mains glacées de la jeune fille. Elle tremblait d'effroi et d'impatience, songeant au blessé qui l'attendait.

François sentit ce tremblement, devina son angoisse. Soudain ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, la pitié, lui attendrit l'âme. Pauvre petite, comme il la tourmentait ! En même temps, la vérité, la justice, ces deux lumières des natures droites, éclairent la conscience de Cabaran.

—Non, ce n'est pas ta faute, dit-il enfin d'un ton qui valait un cri de torture ; non, tu n'as rien fait de mal...—Il haletait.— N'aie pas de crainte, Marie, je ne lui toucherai pas un cheveu de la tête, à ton bon ami ; mais je te le répète, l'un de nous est de trop sur la terre...

—François, promets-moi que tu ne te détruiras pas, je n'aurais ni repos ni bonheur, si cela devait arriver.

Les mains de la jeune fille, abandonnées un moment auparavant par le marin, se cramponnèrent à lui comme pour le préserver de tout mal.

—Je te le promets, dit-il attendri, désarmé par cette étreinte amicale, ne te tourmente pas à cause de moi ; sois heureuse ! Va, il t'attend ; qu'il guérisse !

—Oh ! il guérira puisque tu ne lui en veux plus !

S'enveloppant du capot, Marie s'enfuit vers la douane.

Cabaran la suivit des yeux tant qu'il put. La tête basse et nue sous les rafales de pluie, il erra toute la nuit sur les sombres falaises, au bord de l'Océan lumineux. Parfois il s'arrêtait, les bras croisés sur sa poitrine et un gémissement sortait de ses lèvres. Il souffrait atrocement et pourtant il ressentait une certaine satisfaction de sa conduite. Son coeur saignait et il ne savait quelle douceur lui venait du ciel et de la terre, et puis elle emportait à jamais un bon souvenir de lui.

Tous ses projets d'avenir gisaient à ses pieds, comme si le feu et le pillage eussent détruit sa maison, son foyer. Cette maison, ce foyer rêvés, entrevus, où elle eût vécu, où elle se fut assise ! Quel misère, quel désastre ! Que faire ?...

—Il guérira, comme Marie l'affirme, mon souhait lui portera chance... alors je les verrai mari et femme, j'entendrai les cloches du mariage, les cloches du baptême de leurs enfants ; non ça ne se peut pas, je serais trop malheureux. La colère, la jalousie me reprendraient !

Et il cherchait une issue à sa situation, se débattait contre sa destinée.

—Pourtant, je ne suis pas comme chez les sauvages, attaché au poteau du supplice ; je suis libre comme l'air ; ni parent, ni suivant. Ah ! sans ces maudits doigts qui me manquent je prendrais le large, je m'en irais à l'autre bout du monde, loin, loin, mais l'Etat ne veut plus de moi, malgré ma jeunesse et ma force. Au rancart Cabaran, au rancart comme un vieux mât pourri ! S... million de milliards de tonnerres ! Vivre pêcheur à Saint-Marc comme c'était mon intention dans la maison que m'ont laissée les miens, je n'y ai plus de goût tout seul.

Et il marchait, marchait sous les ondées ruisselantes, engourdi par les clameurs du vent. Tout à coup il butta et leva les yeux ; où était-il ? Il s'orienta vite ; à sa droite, les champs ; à sa gauche, la mer et le phare des Bernicles dont les rouges feux tournants perçaient la brume.

—Sapredié, voilà mon affaire ; gardien de phare. Ceci arrange tout ; je vivrai, comme je l'ai promis ; mais je ne serai plus sur terre ; je serai là comme un varech enraciné dans son rocher, jamais je ne le quitterai. Tout autour de moi, j'aurai la mer sur laquelle j'ai tant grouillé, trimé ; je l'aime, la mâtine ; cet amour-là durera jusqu'à la fin. De cette manière, on pourrait encore vivre pas trop malheureux.

Oui, mais n'est pas qui veut gardien de phare ; il faut des démarches, des titres, des protections. Des protections !

(A suivre)

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleurs. Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

—OU—

La culture du grain, l'élevage des animaux, commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se proposent de venir dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

J. J. GOLDEN, 617 rue Main, Winnipeg Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont

